
DECISION DU PRESIDENT

DP2021-15 Assistance à la passation des marchés d'assurances

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-26 du 30 juillet 2021 portant délégations de compétences au Président,

Le SMICTOM LGB doit relancer un marché d'assurance à effet au 1^{er} janvier 2021, pour cela il souhaite être accompagné dans la définition du besoin, montage du DCE, analyse des offres et finalisation des contrats.

Considérant la proposition financière de l'entreprise ARIMA CONSULTANTS ASSOCIE pour l'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance d'un montant de 3 180€,

Le Président :

ARTICLE 1ER: Décide de signer la proposition financière de l'entreprise ARIMA CONSULTANTS ASSOCIE, pour l'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance, d'un montant de 3 180€.

A Aiguillon, le 12/05/2021,

Le Président,

Alain LORENZELLI